

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 26 Avril 2024

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le trois du mois de mai à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, CANET Véronique, DUPINAY Pierre, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, GRANGE Yves, DEGAND Nathalie, BARDY Benoît, ROUCHOUSE Muriel

Excusés : GIRAUD Jean, LIMONE Julien

Secrétaire de séance : Marie-Louise NAVEZ

N° 21 030524

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20240503-21030524-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/05/2024
Publication : 06/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subventions formulées par diverses associations.

OUÏ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LES SUBVENTIONS SUIVANTES

➤ Ass. Donneurs de Sang Pélussin	120,00 €
➤ Hand Ball Club Pilat	140,00 €
➤ Pilat Tonic	140,00 €
➤ ADMR Pélussin	120,00 €
➤ Ecole Musique du Gambadon	400,00 €
➤ Foot en Mont Pilat	130,00 €
➤ Visages de Notre Pilat	100,00 €
➤ Gambadon Création	110,00 €
➤ Restaurant du Coeur	400,00 €
➤ Restaurant du Coeur - Jardin Partagé	100,00 €
➤ Flash Dance	50,00 €
➤ France Alzheimer	110,00 €
➤ Ass Sportive Collège G. BATY	100,00 €
➤ Les Voix d'Atticieux	100,00 €

TOTAL

2 120,00 €

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

ML NAVEZ



Le Maire

A. FLACHER